

Intervention de la France
Session plénière CDD 13 du 13/04/05
Suivi et évaluation

Merci Monsieur le Président. La France souscrit totalement aux discours et propositions de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et partage les propositions du représentant du JMP. Mon intervention sera donc brève.

La France a porté à maintes reprises ce thème du mécanisme global de suivi et d'évaluation dans les instances internationales, notamment Johannesburg en 2000, Kyoto et G8 d'Evian en 2003.

Ce mécanisme, qui doit résulter d'un effort conjoint de la communauté internationale, repose sur 3 niveaux d'action : d'une part le niveau local et national, d'autre part le niveau régional et enfin le niveau mondial. Il est important de rappeler que le niveau national et local constitue le fondement de ce mécanisme global. Il faut par conséquent aider les pays et les collectivités locales qui en ont besoin à renforcer leurs capacités, comme l'a rappelé le JMP, le G77 et la Chine et le groupe africain.

La France reconnaît au niveau régional une place à part entière, au service du mécanisme global. Il peut ainsi venir en appui aux pays et collectivités locales, à leur demande, pour améliorer leurs systèmes d'évaluation et de suivi. Ce niveau régional contribue de ce fait à l'amélioration des données alimentant le niveau mondial. Il est également à même de favoriser la revue par les pairs.

La France est prête à prendre sa part dans la mise en œuvre effective de ces besoins multiples de renforcement.

Au niveau mondial tout d'abord, la France s'engage :

- à soutenir le « Joint Monitoring Program » par des apports techniques et financiers ;
- et à renforcer le Secrétariat de l'UN Water, logé à UN-DESA, par la mise à disposition d'un expert.

Au niveau régional, ensuite, la France soutient la mise en place en Afrique d'un « Comité régional de suivi et d'évaluation », porté par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau, le NEPAD et la Banque africaine de développement. Cette initiative vient d'être lancée le 1^{er} avril 2005 à Paris, lors de la Conférence Internationale sur l'eau et l'assainissement en Afrique rurale. La Facilité africaine de l'eau, fonds fiduciaire du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, pour laquelle la France contribue à hauteur de 12 millions d'euros, pourra être mobilisée à cette fin.

Je me joins enfin au représentant du Japon pour vous inviter à l'événement parallèle sur ce thème du suivi et de l'évaluation le mercredi 20 avril à 13h15 en salle 2. Je vous remercie M. le Président.